

CIPAV

Architectes – Ingénieurs – Géomètres agricoles et fonciers

Caisse Interprofessionnelle et de Prévoyance d'Assurance Vieillesse

21 rue de Berri

Tél. 01 44 95 68 20

www.cipav-berri.org

MALADIE

➤ Cotisations

- 6,5 % sur la tranche A des revenus (de 1 € à 32 184 € en 2007).
- 5,9 % au-delà et jusqu'à 5 plafonds S.S. (de 32 184 € à 160 920 €)

Exemples : Cotisations payées selon les revenus de l'exercice précédent :

Revenus nets déclarés	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €
Cotisation annuelle	1 625 €	3 143 €	4 618 €	6 093 €

➤ Prestations - remboursement en fonction du barème de responsabilité de la S.S.

Soins courants : frais médicaux, dentaires, paramédicaux, analyses, cures thermales, etc.	70 %
Pharmacie : vignette blanche	65 %
vignette bleue	35 %
vignette orange	15 %
Hospitalisation : si <30 jours ou <K50	80 %
si >30 jours ou >K50	100 %
A.L.D. (affections longue durée)	100 %

PREVOYANCE

➤ Cotisations

3 classes de cotisation A, B et C :

Classe	A	B	C
Cotisation annuelle	76 €	228 €	380 €
Points acquis par an	4	12	20

Valeur du point en 2007 : 23,95 €

➤ Prestations

- **Incapacité temporaire totale :** pas de prestations
- **Invalidité permanente :**

Montant de la pension d'invalidité (pour un taux de 100 %)*		
Classe A	200 points	4790 €
Classe B	600 points	14 370 €
Classe C	2 000 points	23 950 €

*Nouveau calcul de la pension

Si le taux est inférieur à 100% et supérieur à 66% le montant de la pension est proportionnel à ce taux et son service est subordonné à une clause de ressources.

● **Décès**

Classe	A (600 points)	B (1800 points)	C (3000 points)
Capital Décès*	14 370 €	43 110 €	71 850 €

Classe	A (60 points)	B (180 points)	C (300 points)
Rente conjoint	119,75 €/mois	359,25 €/mois	598,75 €/mois
Rente enfant**	119,75 €/mois	359,25 €/mois	598,75 €/mois

*Le capital décès est doublé en cas de décès accidentel.

** jusqu'à 21 ans ou 25 ans si études

RETRAITE

- **Régime de base :**

8,6 % des revenus de l'exercice n-2 jusqu'à 27 356 €, ouvrant droit à 450 points maximum puis **1,6 %** des revenus de l'exercice n-2 de 27 356 € à 160 920 €, ouvrant droit à 100 points maximum.

Cotisation minimale en cas de revenus inférieurs à 1 654 € : 142 €

Cotisation maximale : 4 490 €

Taxation en cas de non déclaration de revenus : 4 490 €

valeur du point retraite de base : 0,518 € en 2007

- **Régime complémentaire CIPAV obligatoire :**

6 classes de cotisation en fonction du revenu de l'année n-2.

Classes	1	2	3	5	7	10
Revenus nets 2005	< 39 106 €	< 46 669 €	< 54 771 €	< 62 874 €	< 78 647 €	> 78 647 €
Cotisation annuelle	864 €	1 728 €	2 592 €	4 320 €	6 048 €	8 640 €
Points acquis/an	4	8	12	20	28	40
Conjoint (réversion 100 %)	216 €	432 €	648 €	1 080 €	1 512 €	2 160 €

valeur du point retraite complémentaire = 23,95 € en 2007

➤ **Prestations :**

Droits à la Retraite théoriquement acquis pour 40 années de cotisations.

- **Régime de base** des professions libérales : **nombre de points X valeur du point**

- **Régime complémentaire CIPAV** : retraite proportionnelle au nombre de points acquis :
Retraite annuelle = nombre de points acquis x valeur du point

- **Réversion conjoint :**

- régime de base : 54 % de la retraite acquise au décès si les ressources sont inférieures à 2 080 fois le SMIC horaire, soit 17 555,20 €/an en 2007. Âge minimum 51 ans
- régime complémentaire : 60 % des droits acquis, 100 % si option « cotisation conjoint ».

Exemples

Revenus annuels nets	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €
- Cotisations annuelles				
Régime de base	2 150 €	2 715 €	3 115 €	3 515 €
Régime Cipav	864 €	2 592 €	6 048 €	8 640 €
Total	3 014 €	5 307 €	9 163 €	12 155 €
- Droits de retraite théoriquement acquis en 40 années de cotisations				
Régime de base	710 €/mois	806 €/mois	839 €/mois	870 €/mois
Régime Cipav	319 €/mois	958 €/mois	2 235 €/mois	3 193 €/mois
Total	1 029 €/mois	1 764 €/mois	3 074 €/mois	4 063 €/mois

➤ **Loi Fillon**

Montants disponibles dans le cadre de la Loi Fillon : merci d'utiliser l'outil informatique DFS sur ELISA.